



Obligation ou non de déclarer un appartement qu'on loue.

Par **SANDRINE**, le **14/09/2009** à **15:40**

Bonjour,
Je suis propriétaire d'une maison comprenant deux appartements. Un où j'habite dedans l'autre que je loue. L'appartement que je loue, suis-je obligé de le déclarer (augmentation de la taxe foncière) ? Suis-je obligé de déclarer mes revenus foncier ce qui m'engendre une augmentation de mes impôts sur le revenu et me fait payer de la CSG ?
Merci de votre aide.

Par **fabienne034**, le **14/09/2009** à **17:04**

Bonjour,
Pour avoir des avantages fiscaux que vous désirez , il faut une collocation meublée avec un étudiant du type propriétaire locataire
pour tout savoir sur la collocation:
<http://www.fbIs.net/COLOCATION-DROIT.htm>

Par **Marion2**, le **14/09/2009** à **17:59**

Bonjour,
Dans le cas de SANDRINE, il ne s'agit pas d'une collocation, mais d'une location d'un appartement.
Dans la mesure où il y a un bail, les revenus résultants des loyers doivent être déclarés.
Cordialement.

Par **SANDRINE**, le **14/09/2009** à **18:44**

Merci pour les renseignements.